

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**DELIBERATION N° 13-2018  
 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le vendredi 06 avril 2018 à 17h30, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 30 mars 2018

**Etaient présents (25 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM DELEGUE	QUALITE
SIVU du gave de Pau	Michel CASSOU	Titulaire
	Serge CASTAIGNAU	Titulaire
	Pierre HONDET	Titulaire
	Jacques JANY	Titulaire
	Michel LAURIO	Titulaire
	Maïthé MIRASSOU	Titulaire
SIVU des Baïses	Colette CAPIN	Titulaire
	Pierre MUCHADA	Titulaire
Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse	Claude MORLAS	Titulaire
	Bernard MASSIGNAN	Titulaire
	Jean-Pierre SARRABERE	Titulaire
Syndicat de défense contre les inondations du Lagon	Bernard ARRABIE	Titulaire
	Bernard OMS	Titulaire
	Christine MARQUE	Titulaire
SIVU de régulation des cours d'eau	Jean-Pierre BARBEROU	Titulaire
	Alain LUCOT	Titulaire

Communauté de communes du Pays de Nay	Jean-Pierre BASSE CATHALINAT	Titulaire
	Jean-Marie BERCHON	Titulaire
	Alain CAPERET	Titulaire
	Guy CHABROUT	Titulaire
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Michel CAPERAN	Titulaire
	Victor DUDRET	Titulaire
	Roger PEDEFLOUS	Titulaire
	Bernard SOUDAR	Titulaire
Communauté de communes Lacq-Orthez	André CASSOU	Titulaire

**Etaient absents ou excusés (20 délégués) :**

COLLECTIVITES	NOM DELEGUES	QUALITE
SIVU du gave de Pau	Pascal BONIFACE	Titulaire
	Jean-Pierre CAZALERE	Titulaire
SIVU des Baïses	Encarnacion CANTON	Titulaire
	Claude PIDOT	Titulaire
	Jacky SCHOUMACHER	Titulaire
Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse	Jean-Bernard CAZENAVE	Titulaire
	Sylvie POUTS	Titulaire
Communauté de communes du Pays de Nay	Gabriel CANEROT	Titulaire
	Jean-Jacques CLAVERIE	Titulaire
	Michel CONDOU-DARRACQ	Titulaire
	Francis ESCALE	Titulaire
	Jean-Pierre HOURCQ	Titulaire
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Michel BERNOS	Titulaire
	Gérard GUILLAUME	Titulaire
	Pascal MORA	Titulaire

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (suite)	Xavier POURTAU	Titulaire
Communauté de communes Lacq-Orthez	Michel ARENAS-FAJARDO	Titulaire
	Loïc COUTRY	Titulaire
	Jean-François LETARGA	Titulaire
	Henri POUSTIS	Titulaire

**Assistaient également à la réunion :** Henri PELLIZZARO - Directeur, Eric LOUSTAU – ingénieur principal, Luc BERNIGOLLE – technicien, Laureen VILLOT – attaché, personnels mis à disposition du SMBGP.

**Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-5 du CGCT) :** Victor DUDRET, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

### **Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le Président rappelle qu'en application des articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, le Président doit présenter au comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en comité, et il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il doit être publié, transmis au représentant de l'Etat dans le département et aux présidents des intercommunalités membres du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau.

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, doivent également être présentés les objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ainsi que les objectifs concernant l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

Le rapport d'orientation budgétaire ainsi que les objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et concernant l'évolution du besoin de financement annuel sont ensuite présentés aux délégués.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire

Séance du Comité syndical du 06 avril 2018 (suite)

de l'existence du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

**Le Président**

Syndicat Mixte du Bassin du  
GAVE DE LA  
**Michel CAPERAN**

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 30/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/04/2018